

19 mai 2020

## **SUD** maintient votre avis **CONTRE** la mise en place de la carte dématérialisée chèques déjeuner

L'administration, nous avait demandé d'apporter une réponse sur la question suivante pour le mardi 21 avril :

Il est proposé à l'employeur par l'entreprise UP de mettre en place les tickets restaurant par un moyen dématérialisé (carte) qui serait envoyé aux agent-e-s dans leurs boîtes aux lettres. Un bilan sera fait au bout de trois mois.

Suite à notre sondage vous aviez été nombreux /nombreuses à vous positionner contre cette proposition.

**Face à ces retours, une première annulation de la mise en place de la carte est décidée par l'employeur mais qui au final prends ses responsabilités et décide de la mettre en place.**

**Éléments de compréhension et de contexte sur la mise en place de la carte dématérialisée chèques déjeuner prise par l'employeur :**

Compte tenu du contexte (et ce, malgré le déconfinement), une distribution des Chèques Déjeuner papier ne peut reprendre immédiatement. Afin de respecter l'ensemble des consignes sanitaires et éviter la démultiplication de transmission et de rendez-vous collectifs pour la distribution, il nous est en effet impossible d'organiser cela durant la période. Par ailleurs, nombre d'agents n'ont pas encore repris en présentiel et seront bien souvent absents des services durant les prochaines semaines.

En conséquence, nous avons étudié la possibilité de mettre en œuvre la solution provisoire suivante pour le bénéfice de vos chèques déjeuner devant être perçus en avril – mai – juin.

**Ainsi, afin que les agents bénéficiaires de titres restaurant, de la ville, du CCAS ou de la Métropole, puissent obtenir au plus vite de leurs titres, il est décidé l'attribution de ces chèques déjeuner sous forme dématérialisée.**

Cette mise en place a fait l'objet d'échanges avec les organisations syndicales. Cette solution est proposée de manière provisoire. Il est donc pleinement prévu que chacun puisse retrouver le bénéfice des titres restaurant sous forme papier à compter de juillet (sauf si les consignes sanitaires ne le permettaient pas).

Toutefois, au retour à un fonctionnement "normal", si des agents souhaitent la conserver et ne plus recevoir de titres papier, ils pourront en faire la demande auprès du correspondant PDA/Restauration de leur service.

Ainsi, si vous êtes bénéficiaires des chèques déjeuner, vous allez recevoir une carte UP DEJEUNER à votre domicile d'ici fin mai avec un guide de présentation de cette carte.

Quelques jours plus tard, vous recevrez toujours à votre domicile un second courrier avec un code qui vous permettra d'utiliser la carte comme moyen de paiement chez tous les commerçants affiliés et habilités à recevoir les titres restaurants et disposant d'un terminal de paiement carte bancaire.

La carte reçue sera utilisable dès réception du code et activée dès le 1<sup>er</sup> paiement.

**Elle sera déjà chargée des droits des commandes d'avril et mai soit, pour un agent à temps complet, 20 x 2 x 7 € = 280 €.**

Pour la prochaine commande (juin), les chèques déjeuner seront automatiquement chargés sur la carte vers le 10 juin ; vous n'aurez rien à faire.

Comme les titres papier, la carte est utilisable les midis et soirs du lundi au samedi mais aussi les dimanches et jours fériés pour les agents travaillant ces jours-là.

Fin 2020, s'il reste un solde sur la carte, il sera automatiquement, sans aucune démarche, reporté et pourra être utilisé en 2021.

Les agents peuvent aller dans leur Espace Personnel [monespace.up.fr](https://monespace.up.fr) puis enregistrer leur carte dans l'onglet '**Mes cartes**'. Ainsi, ils pourront consulter leur solde, visualiser l'historique de leurs paiements, mettre en opposition leur carte (perte/vol/utilisation frauduleuse) 24h/24 et 7j/7, gérer leur compte (données utilisateurs, autorisation push SMS, ...), demander le renvoi du code confidentiel directement dans l'espace personnel, et aussi géo localiser les restaurants et commerçants affiliés, et accéder au programme de fidélité..

### **Les informations de la carte UP DEJEUNER :**



**La sécurité :** Code confidentiel (PIN), mise en opposition à distance en cas de perte ou vol (dans ce cas, refabrication gratuite d'une nouvelle carte et récupération du solde qui était sur la carte perdue ou volée).

**L'économie :** Utilisable au centime près, en une ou plusieurs fois dans la limite de 19€/jour (déplafonnement envisagé de 19 à 38 euros par jour).

**La liberté :** Utilisable chez tous les commerçants affiliés et habilités à accepter la carte UpDéjeuner (ils sont plus de 200 000).

**Compte :** Accès à un espace bénéficiaire en ligne et/ou sur l'application mobile (historique des dépenses, consultation du solde et du réseau d'acceptation, mise en opposition, alertes sms ...). Possibilité de paiement sans contact et via Google Pay ou Apple Pay.

**La carte va être proposée aux agents stagiaires, titulaires et contractuels sur emplois permanents dans un 1<sup>er</sup> temps, puis aux contractuels et vacataires qui sont encore en poste jusqu'au 30/06/2020. Pour les autres, dont le contrat s'est terminé au 31 mai au plus tard, une distribution physique sera organisée dès que possible mais probablement pas avant la mi-juin.**

Cette information sera diffusée largement dans les services.

Des agent-e-s sont à votre disposition pour répondre à vos questions par mail à : rh-pda-resto@rennesmetropole.fr. Il est notamment prévu de pouvoir accompagner, quand c'est cela est nécessaire, les agents qui rencontreraient des difficultés de prise en main de cette carte.

Vous pouvez également être accompagné dans l'utilisation de votre carte UpDéjeuner par le prestataire UP par téléphone au 01 76 496 496 (prix d'une communication locale ou nationale selon l'opérateur) du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 9 h à 18 h.

**SUD maintient votre AVIS**

# CONTRE

**la mise en place  
de la carte dématérialisée  
chèques déjeuner et demande à l'employeur  
de bien laisser le choix aux agent-e-s de  
revenir à la version papier après la crise  
sanitaire !**

FACEBOOK SUD RENNES



Syndicat SUD CT 35



Solidaires 35



Section SUD V,D,R,M,C,C,A,S

